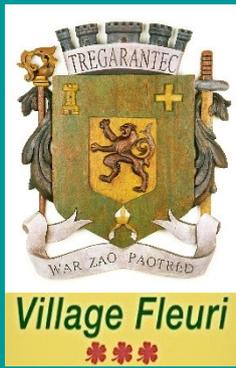


Le Ty Journal de Trégarantec



Mai 2021

MAIRIE DE TRÉGARANTEC - 6 rue Menez Bargall, 29260 Trégarantec
02.98.83.61.65. - mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Les horaires de la Mairie - Eurioù an ti-kêr

La mairie est ouverte au public du mardi au vendredi de 9h à 12h30 pour l'accueil et le standard du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE :

☎ 17 ou ☎ 02.98.83.00.40

POMPIERS :

☎ 18 ou 112

MÉDECIN :

☎ 15 (Samu)

PHARMACIES :

☎ 32 37

Samedi, après 19 h, dimanche et tous les soirs de la semaine

AMBULANCES :

faire le 15

Du lundi au samedi, de 20h à 8h et dimanche/jours fériés.

En cas de problème concernant l'électricité sur la commune :

06 83 41 92 04

En cas de problème concernant l'alimentation en eau sur la commune : 02 98 83 02 80

MARCHÉ

le samedi matin de 09h45 à 13h00

Venez visiter le site internet de la commune :

<https://tregarantec.bzh>

Quelques nouvelles de Trégarantec...

Ce mois d'avril a été marqué par un troisième confinement qui prendra fin en mai.

Pour autant, le virus continue de circuler, c'est pourquoi il reste nécessaire, plus que jamais, de rester prudent et de respecter les gestes barrière.

C'est un ensemble d'habitudes que nous avons su intégrer dans notre quotidien ; il ne faut surtout pas perdre ce cap, afin de venir à bout de cette pandémie qui perturbe nos vies depuis un peu plus d'un an.

Le mois dernier, nous avons pu assister à cette très belle course du Tour du pays de Lesneven et de la côte des Légendes. Mai sera marqué par le passage du Tro Bro Léon sur la commune. Nous avons souhaité marquer le coup par une banderole qui sera déployée devant l'église, afin de souhaiter à tous la bienvenue à Trégarantec. Dans le respect des contraintes sanitaires, n'hésitez pas à venir acclamer les coureurs sur le circuit.



Plus que jamais il est nécessaire de prendre soin de soi, mais aussi de nos voisins afin de déceler au plus tôt les difficultés rencontrées, et empêcher que celles-ci ne se transforment en souffrance. La force d'une commune, c'est justement sa cohésion, son entraide, qui fait que tous ensemble on peut surmonter les adversités.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et un très beau mois de mai.

L'équipe municipale

INFORMATIONS COMMUNALES

Pour recevoir le *Ty Journal* par mail, pensez à vous inscrire à tyjournal.tregarantec@gmail.com en précisant vos noms et adresse

VIE PUBLIQUE ET ASSOCIATIVE

- En raison des travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune, la circulation sera règlementée à partir du 23 mars jusqu'à la fin des travaux. Les jours d'intervention, une signalétique sera mise en place ainsi qu'une circulation manuelle alternée. Ces dispositions concernent toutes les rues de la commune.
- Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures : vendredi 28 mai 2021, de 08h15 à 10h55 au LIEU DIT KERMORIN.

- Pour rappel, Il est interdit de klaxonner en agglomération, sauf cas de danger immédiat, c'est-à dire si l'avertissement est nécessaire pour éviter un choc. De nuit, l'usage du klaxon est également interdit, sauf cas de nécessité absolue (article R416-2).
- Pour bien vivre en communauté, il est important que chacun respecte quelques règles qui éviteront des querelles de voisinage. Les travaux sont autorisés pour tous les appareils à moteur thermique (tondeuses- perceuse-bétonnière – tronçonneuses... etc.) :
 - les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 ;
 - les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



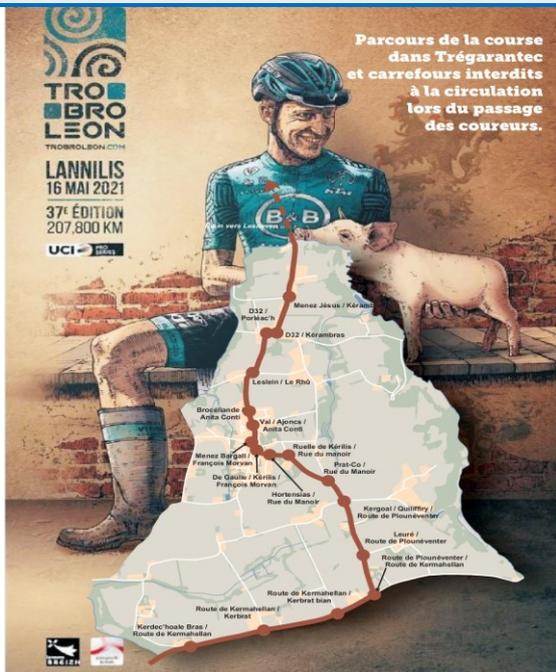
Les co-présidents et l'ensemble des Amis du Vélo tiennent à remercier très chaleureusement tous les signaleurs qui ont été présents à leur poste pendant ce week-end pascal. Grâce à eux, la sécurité des concurrents a été assurée de parfaite manière, malgré les lourdes contraintes qui nous ont été imposées cette année.

Rendez-vous en 2022, pour une 23ème édition qu'on espère plus normale et sereine !

COMMUNICATION MUNICIPALE

En raison de la course cycliste Tro Bro Léon la circulation routière sera règlementée dimanche 16 mai de 13h00 à 15h00, sur le parcours de l'épreuve.

Merci de bien vouloir respecter la signalétique qui sera mise en place pour l'occasion. Pour toute information supplémentaire, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.



Tro Bro Léon

Parcours de la course dans Trégarantec et carrefours interdits à la circulation lors du passage des coureurs.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

A 18h40, Monsieur Le Maire constatant, que le quorum était atteint, ouvre la séance.

Monsieur Raphaël RAPIN vice-président de la communauté de communes LESNEVEN côte des légendes et Monsieur Victor BARDON technicien ont présenté le projet d'aménagement et de développement durable ainsi que le plan local d'urbanisme intercommunal qui en découle.

Chaque conseiller a reçu un dossier concernant le plan d'aménagement de développement durable et un accusé de réception du dossier.

Le PADD définit pour les 14 communes membres de la com/com :

- Les orientations générales concernant l'habitat, le transport, le développement des communications numériques et les équipements commerciaux
- Les orientations générales des politiques d'aménagement et d'urbanisme, de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Les objectifs pour lutter contre l'étalement urbain et les efforts engagés pour la reconquête des logements vacants
- Les conditions de développement et de diversification du tissu économique en pérennisant l'activité agricole mais aussi les activités touristiques, artisanal et commercial afin d'être moins tributaire de la métropole brestoise en terme d'emplois.

Un débat sur la diversification de l'offre de logement en découle.

Monsieur le Maire indique que les logements collectifs sont plus du ressort des grandes villes que les communes rurales.

Monsieur Raphaël RAPIN lui répond que sur l'échelle de l'intercommunalité, la proportion de famille monoparentale et de personnes âgées ne cesse de croître et qu'il faut adapter l'offre de petits logements. Messieurs Pierre MAUDIRE, Samuel HENRY et Olivier SALIOU s'interrogent sur la pertinence d'interdire pendant cinq ans la possibilité de transformer un local commercial en habitation.

Ces dernières observations viendront enrichir les débats lors des prochaines réunions communautaires débattant des orientations de PADD.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité des présents avoir pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 18 mars 2021 :

Monsieur Pierre MAUDIRE souhaite rajouter sur le compte-rendu les interventions concernant la peinture sur la route et la date de mise en place des radars pédagogiques. Monsieur le Maire indique qu'un radar sera installé fin mars et l'autre radar sera mobile et mit plus tard.

Monsieur Olivier SALIOU souhaite l'ajout de l'intervention sur la nécessité que toutes les commissions se réunissent avant les séances du conseil municipal.

Et enfin Monsieur Xavier ROUDAULT souligne la question sur les frais d'égavage qui seront supportés par les personnes habitant en dehors de la commune. Monsieur le Maire lui explique que chaque propriétaire doit élaguer les arbres qui bordent son terrain.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de déposer les demandes de subventions pour les travaux des toilettes publiques et les jeux ainsi que l'adoption du plan de financement des deux projets. La demande est votée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole la séance est close à 21h01.

ANNONCES COMMUNAUTAIRES

CONFINEMENT : LES SERVICES

COMMUNAUTAIRES RESTENT OUVERTS -

L'accueil général des services situé à l'hôtel communautaire de Lesneven reste ouvert au public durant la période de confinement du 3 avril au 2 mai 2021. Les déplacements doivent être réalisés uniquement pour un motif impérieux si supérieurs à 10 km. Les usagers sont donc appelés à privilégier au maximum les contacts par téléphone (02 98 21 11 77) ou par mail (contact@clcl.bzh).

L'accueil des usagers du service déchets est accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV par téléphone (02 98 21 87 88) ou mail (dechets@clcl.bzh) suivant les horaires d'ouverture habituels. Dans la mesure du possible, merci de favoriser la réalisation des formalités administratives de manière dématérialisée sur www.clcl.bzh

Les tournées de collectes des bacs individuels gris et jaune restent conformes au calendrier des collectes 2021.

La déchèterie de Lesneven (Zone de Gouerven) reste ouverte. Pour rappel, le port du masque et le respect des gestes barrière sont obligatoires.

L'accueil des usagers du service eau/assainissement est accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV par téléphone (02 98 83 02 80) ou mail (eau@clcl.bzh) suivant les horaires d'ouverture habituels. Dans la mesure du possible, merci de favoriser la réalisation des formalités administratives de manière dématérialisée sur www.clcl.bzh

Les visites de contrôles d'assainissement non-collectif (SPANC) et de relève de compteur d'eau potable sont maintenues en respectant les mesures sanitaires en vigueur (port du masque et distanciation).

L'épicerie solidaire « Ti Ar Sikour » (Espace Kermaria – Le Folgoët) reste ouverte aux bénéficiaires suivant les horaires habituels (les mardis et vendredis après-midi).

L'abattoir communautaire de Lesneven reste également ouvert.

La MSAP reste ouverte au public du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h30 (16h30 le vendredi). L'accueil est joignable au 02 98 21 13 14 / www.maison-emploi-lesneven.fr

L'espace multifonction de Kerjézéquel (Lesneven), le Service Info Jeunes (Place le Flô – Lesneven) ainsi que la piscine Spadium Abers/Lesneven (Zone de l'hippodrome – Lesneven) sont fermés au public.

TRAVAUX RD 770 (PLOUDANIEL)

FERMETURE DE RD 770 DEPUIS LE 1ER MARS

Les travaux entre Kerneyen et l'Auberge Neuve, ont démarré obligeant à fermer à la circulation la RD 770 sur 3 km et ce jusqu'en octobre 2021.

Les déviations sont indiquées par de nombreux panneaux dans les deux sens sur deux itinéraires spécifiques :

1- voitures, autocars, tracteurs et les deux-roues ; via la RD25 (route de Saint-Thonan) puis la voie communale 4 jusqu'à l'Auberge Neuve où les usagers retrouveront la RD 770 vers l'échangeur de Saint-Éloi. Attention, si la RD25 a été élargie pour accueillir ce trafic, il est important de respecter les limitations de vitesse indiquées plusieurs habitations jalonnent cet itinéraire.

2- poids-lourds ; via la RD 788 (Le Drenec-Plabennec) et la RD 59 (Kersaint-Plabennec).

> *Pour rester informé en temps réel des perturbations et des itinéraires de déviation, vous pouvez consulter le site Inforoute29 ou vous abonner au compte twitter [@inforoute29](https://twitter.com/inforoute29)*

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

LIVRET D'INFORMATION EN FAVEUR DES 0-17 ANS ET DES FAMILLES DU TERRITOIRE

Une nouvelle édition du guide présentant les services en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire a été éditée par les services de la CLCL. Cette brochure a pour objectif de renseigner au mieux les familles sur les acteurs locaux, structures et partenaires accueillants les 0-17 ans. Et, ainsi, d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chacun en matière d'accueil, d'animation, d'accompagnement...

La brochure est mise à disposition à l'accueil des 14 mairies de la CLCL ainsi que dans différentes structures du territoire.

Une version numérique est également disponible en libre téléchargement sur www.clcl.bzh (rubrique Enfance-Jeunesse > Service EJ CLCL).

SERVICE ENVIRONNEMENT – ESPÈCES NUISIBLES

PIEGER LES FRELONS ASIATIQUES

Les reines de frelons asiatiques, les « fondatrices » commencent à elles sortir de leur confinement hivernal. C'est donc la période idéale pour le piégeage, et ce jusqu'à début juin, pour limiter la prolifération des frelons asiatiques et assurer la protection de nos abeilles.



Pour réaliser un piège, prenez une bouteille d'eau dans laquelle vous faites 2 trous de 1cm pour l'entrée des frelons, ou placez sur le goulot un des capuchons jaunes fournis par la Communauté de Communes en 2018. Dans ce piège, vous utiliserez un mélange 1/3

de bière brune, 1/3 de vin blanc (répulsif pour les abeilles) et 1/3 de sirop de cassis, de grenadine ou de fraise...

Placer le piège à 1m 1.50m à proximité d'arbres ou arbustes à fleurs (camélia, prunus...) Renouveler le mélange tous les 10 à 15 jours, sans laver le piège : les phéromones laissées par les frelons capturés attirent les autres frelons asiatiques.

En présence d'un nid, prenez contact avec la mairie de votre commune, le référent interviendra et demandera l'intervention d'un prestataire si nécessaire. Pour rappel, la Communauté de Communes prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

SERVICE DÉCHETS

En raison de la crise sanitaire actuelle, les déplacements et contacts doivent être limités au maximum. Aussi il est demandé aux usagers de favoriser la réalisation des formalités administratives de manière dématérialisée via la rubrique Environnement > Déchets du site internet www.clcl.bzh.

L'accueil des usagers à l'hôtel communautaire se fait uniquement sur RDV. Pour cela, merci de contacter préalablement le service par téléphone ou par mail : 02 98 21 87 88 / dechets@clcl.bzh suivant les horaires d'ouverture habituels (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Fermé le jeudi matin).

-LES CONSEILS DE L'AMBASSADRICE DU TRI-

> Le printemps est de retour, et nous aussi dans nos jardins

Pensez au paillage. Pour les novices, le paillage désigne une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux pour le nourrir et/ou le protéger. Il nourrit les plantes et améliore le sol, protège votre jardin et vos plantes, et vous évite du travail et des dépenses. Vous limiterez ainsi vos aller-retours à la déchèterie. Des guides pratiques sont à votre disposition au SPED, tri@clcl.bzh

• SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

En raison de la crise sanitaire actuelle, les déplacements et contacts doivent être limités au maximum. Aussi il est demandé aux usagers de favoriser la réalisation des formalités administratives de manière dématérialisée via la rubrique Environnement > Eau et Assainissement du site internet www.clcl.bzh.

L'accueil des usagers à l'hôtel communautaire se fait uniquement sur RDV. Pour cela, merci de contacter préalablement le service par téléphone ou par mail : 02 98 83 02 80 / eau@clcl.bzh suivant les horaires d'ouverture habituels (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Fermé le jeudi matin).

Afin de répondre au mieux à vos attentes, le service Eau et Assainissement de la CLCL vous propose le règlement de votre facture par prélèvement en deux ou dix échéances.

Pour bénéficier de ce mode de règlement, il vous suffit de contacter le service au 02 98 83 02 80 ou à eau@clcl.bzh. Nous vous ferons parvenir le mandat prélèvement SEPA qu'il conviendra de nous retourner accompagné d'un RIB.

-TRÉGARANTEC-

Le service de l'eau et de l'assainissement informe d'une campagne de renouvellement de compteurs d'eau sur les mois de mars-avril et mai 2021. Si votre compteur n'est pas accessible, le service déposera dans votre boîte aux lettres un avis de passage vous invitant à prendre contact pour planifier un rendez-vous.

-GUISSENY-

La campagne de relève des compteurs d'eau sur la commune de Guissény a démarré le 12/04/2021.

Nous vous remercions de faciliter l'accès au compteur (ex : enlever les pots de fleurs sur le regard, nettoyer l'intérieur du regard...) et de prendre les mesures nécessaires si vous possédez un chien.

Cette relève annuelle obligatoire est l'occasion pour notre releveur de vérifier votre poste de comptage mais aussi de vous signaler toute anomalie (fuite, consommation en hausse...).

En cas d'inaccessibilité du compteur, un avis sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez nous transmettre l'index de votre compteur par mail (eau@clcl.bzh) en précisant vos coordonnées ou encore nous téléphoner au 02 98 83 02 80). Sans réponse de votre part, votre index sera estimé.

TOURISME CÔTE DES LÉGENDES

En raison de la situation sanitaire, nous vous informons de la fermeture pour une durée indéterminée du bureau de Lesneven et des équipements du site de Meneham. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 29 61 13 60 ou par mail à tourisme@cotedeslegendes.bzh.

ACCUEIL CLCL / - OBJET TROUVÉ-

Un téléphone portable a été retrouvé sur la route entre Plounéour-Trez et Brignogan-Plages. Il s'agit d'un téléphone de marque ASUS, blanc avec une coque noire qui se ferme (forme carnet).

Contact accueil CLCL : 02 98 21 11 77

INFORMATIONS DU TERRITOIRE
CENTRE SOCIOCULTUREL
INTERCOMMUNAL (CSI)

-CONFINEMENT 03/04 – 02/05 -

> L'accueil du Centre Socioculturel reste ouvert durant cette nouvelle période de confinement, en particulier dans ses missions de Maison de Service au Public.

Horaires 9h à 12h et 13h30 à 17h

> L'accueil de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires pour les enfants des "personnels mobilisés". Vous pouvez nous faire part de vos besoins par mail ou téléphone.

inscription.alsh.csc@gmail.com / Tel: 02.98.83.04.91

> Le REPAM est toujours à votre disposition pour toutes les questions relatives aux modes de garde. Les RDV restent possible sur demande auprès des éducatrices.

Tel: 02.98.83.71.05 ou 06.47.82.78.48

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'accueil au 02 98 83 04 91 ou sur le site www.centresocioculturelintercommunalpaysdelesneve.n.org

/ <https://www.facebook.com/centresocioculturellesneven>

FOYER DES JEUNES DE ST-FREGANT –
KERNOUËS

L'accueil Dream Maker (Foyer des jeunes) est ouvert pendant les vacances scolaires du 19 au 23 Avril.

L'accueil se situe au 120 le Bourg 29260 SAINT FREGANT dans la salle communale (grand bâtiment derrière la Mairie)

LESNEVEN

Le marché de Lesneven est en lice dans le concours #VotrePlusBeauMarché organisé par TF1 en partenariat avec Ouest France pour élire le plus beau marché de France.

> Pour cette seconde phase du concours, vous avez jusqu'au mercredi 21 avril minuit pour voter pour notre marché lesnevien sur le site du jeu concours.

<https://jeux-evenements.ouest-france.fr/plusbeaumarche2021>

À vos votes pour faire gagner notre marché et n'hésitez pas à partager et relayer la publication de la ville de Lesneven !

LA MAISON DE L'EMPLOI

Maison de Services Au Public de Lesneven est ouverte de : 8h30-12h00 et de 13h30-17h30 (16h30 le vendredi). Vous pouvez nous joindre au 02.98.21.13.14

Le port du masque est obligatoire.

Un gel désinfectant est prévu à l'entrée de la Maison de l'Emploi.

MATINEES JOB DATING : Prendre RDV auprès de notre accueil.

Judi 20 avril 2021 de 9 h à 12 heures : **CAMO INTERIM** - Landerneau recrute sur des postes dans les milieux du bâtiment, de l'industrie, de la logistique et du tertiaire.

Mercredi 11 mai 2021 de 9 h à 12 heures : **ACTUAL** - Landerneau recrute sur des postes dans les milieux du bâtiment, de l'industrie et du transport.

FINANCES PUBLIQUES :

Possibilité d'être reçu en individuel uniquement sur rendez-vous les deuxième et quatrième mardis du mois de 14h00 à 17h00.

Modalités de prise de rendez-vous : auprès de notre accueil, au 0809 401 401, par internet sur le site www.impots.gouv.fr

PAGES D'HISTOIRES

Par Jacques Miorcec de Kerdanet

La bataille du Porlarc'h (3) (mai 1342)

Au Porlarc'h, l'emplacement du cite était, durant mon enfance très visible, car les nombreux cailloux et grosses pierre interdisaient la charrue. Y paissaient noblement des petits troupeaux de vaches, parmi trois entassements de pierres, en un triangle. Serait-ce d'anciennes tours ou de simples empilements ? cette forteresse devaient être en pierre sur une certaine hauteur et en bois au-dessus, facilitant l'incendie signalé dans un précédent numéro ?

Les humains rebâtissent toujours au mêmes endroits. Donc des « Porlarc'h » suivirent encore un temps. Cette fois (l'ancien donnait sur une voie romaine allant à Trégarantec, Kerhuel et Kergoal) la route de Landivisiau sera préférée. Un, puis peut-être deux manoirs s'y succéderont. En 1594 des bourgeois et artisans de Lesneven s'y cachèrent des mercenaires Ligueurs. Hélas surpris dans la cour (donc un manoir bien clos) ils durent payer de grosses rançons. Un peu plus tard, vers 1610, un échange aura lieu entre l'évêque de Léon, propriétaire de l'île d'Ouessant (alors trop peu rentable)

et le marquis de Rieux gouverneur de Brest, possesseur de Porlarc'h. Le Marquis deviendra de Rieux et d'Ouessant, Louis XV rachètera l'île dans un soucis de défense contre les Anglais. Ceci permis aux évêques de venir passer ses vacances sur ses terres, et ce jusqu'à la Révolution. De cette période, il nous reste le moulin de l'évêque ou Doudu (eau noire) en opposition au moulin Dourgwen (eau blanche).

C'est comme cela que l'on passe de 1342 à 2021...



Portrait de René de Rieux, Seigneur de Sourdeac, Musée des Beaux Art de Brest

MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS

Face à la dématérialisation (passage obligé par internet) des démarches administratives et des opérations de la vie courante, un certain nombre de personnes, notamment les séniors, sont confrontés à des problèmes d'adaptation. Cependant des services offerts à la population existent et notamment sur Lesneven.

Ces services sont dispensés sur 2 sites à Lesneven: Le centre socioculturel intercommunal et la maison de l'emploi

Les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives. De l'information à l'accompagnement sur les démarches spécifiques, les maisons des services au public articulent présence humaine et outils numériques. C'est un accueil individuel et personnalisé.

Chaque structure propose un accès à un poste informatique en accès libre. Il s'agit d'un service public, ouvert à tous et gratuit. Il n'y a pas besoin de s'inscrire mais pour certaines demandes qui nécessitent plus de temps l'agent d'accueil vous donnera un rendez-vous.

Contacts :

Centre Socioculturel Intercommunal du pays de Lesneven / Mail : csc.lesneven@wanadoo.fr
Tél : 02.98.83.04.91

Maison de l'emploi / Mail : maison.emploi.lesneven@wanadoo.fr Tél : 02.98.21.13.14

CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

Le centre du service national et de la jeunesse de Brest vous informe de son changement d'adresse mail de contact.

La nouvelle adresse mail à prendre en compte est csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr

Nous vous rappelons que le seul numéro de téléphone à utiliser et à communiquer à vos usagers est le **09 70 84 51 51** (numéro d'appel non surtaxé).

Centre du service national et de la jeunesse de Brest

Adresse postale : BCRM – Centre du service national et de la jeunesse de Brest

Tél. : 09.70.84.51.51

<http://www.defense.gouv.fr/jdc> - csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr

Le Centre du service national et de la jeunesse ne reçoit pas de public

Jours et heures d'accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

RUBRIQUE ENVIRONNEMENT

PAR LA LPO FINISTERE

Taille des haies et protection des oiseaux

Les services rendus par les arbres et les haies sont inestimables : contribution à la préservation du climat, de la biodiversité, du paysage, lutte contre l'érosion... De plus, ils offrent à de nombreux oiseaux un environnement idéal pour nicher. Pour les préserver, ne taillons pas n'importe quand..



TAILLE EN PÉRIODE DE REPRODUCTION DES OISEAUX

Les arbres et haies offrent une protection végétale à certaines espèces venant y faire leur nid ; il est donc nécessaire d'**effectuer les travaux de taille en dehors de la période de nidification**(un nid n'est pas forcément visible dans un arbre ou une haie !).

Détruire le nid d'une espèce protégée au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement constitue un délit passible de deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende (L415-3 dudit code) et détruire le nid d'une espèce chassable correspond à une contravention de 5e classe (article L424-10 du code de l'environnement).

Pour faire constater la destruction d'un nid, essayer de récolter des preuves et contacter immédiatement la police de l'environnement (Office français de la biodiversité, "OFB") ou un agent de police ou de gendarmerie.

ESPÈCES PROTÉGÉES

Lorsque, de manière générale, l'abattage ou la taille d'un arbre ou d'une haie impacte une espèce protégée ou son nid, les règles particulières de protection de l'espèce s'ajoutent aux règles de protection de l'arbre ou de la haie en question.

Il est donc fortement déconseillé de tailler les haies de nos jardins entre le 15 mars et le 31 juillet.

INFORMATION CORONAVIRUS

Freiner le virus

DU 3 AVRIL AU 2 MAI
ET PARTOUT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE :

- Couvre-feu à 19h
- Télétravail systématique
- Commerces fermés selon la liste déjà définie
- Pas de déplacements inter-régionaux après le 5 avril sauf motif impérieux
- Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km du domicile sauf motif impérieux

Pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, le président de la République a décidé de prendre de nouvelles mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dès le samedi 3 avril, 19h, et pour une durée de 4 semaines :

Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation). Aucun déplacement inter-régional ne sera autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent ; possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.

Le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire lors des déplacements. Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive ; les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.

PETITES ANNONCES

(contact : tyjournal.tregarantec@gmail.com)

Les annonces publiées ci-dessous n'engagent en rien la municipalité et sont de la responsabilité exclusive des dépositaires.



L'emporte Pièce pizzeria à Ploudaniel : 61 rue du général de Gaulle [02 57 52 08 20](tel:0257520820).
Pizzas à emporter du mercredi au dimanche le soir de 17h00 à 19h00.
Livraison disponible sur Trégarantec du vendredi au dimanche soir de 19h00 à 21h00

~ ~

ASSOCIATION EPAL



L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des accompagnateurs-trices prêts(es) à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des enfants et adultes en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos 200 séjours, 2 ou 3 semaines cet été entre le 17 juillet et le 21 août, rejoignez nos équipes d'animation ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.

- Obligation de suivre une formation gratuite (1 WE fin mai)

- PSC1 souhaitable

- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignements et postuler :

<https://www.epal.asso.fr/le-recrutement-des-responsables-et-animateurs-pour-personnes-handicapees-adultes.php>

LE TY JOURNAL

Directeur de publication : Jean-Louis Phelep
Ont collaboré à ce numéro : Pierre Maudire, Samuel Henry et Maryse Loaec
Contact : tyjournal.tregarantec@gmail.com

MAIRIE DE TRÉGARANTEC
LE TY JOURNAL,
6 rue Menez Bargall,
29260 Trégarantec

Crédit photos : , Archives départementales du Finistère, série 2Fi 288, juillet 2020, Pierre Maudire, Anonyme. *Portrait de René de Rieux, Seigneur de Sourdeac*, huile sur toile, Musée des Beaux Art de Brest LPO FINISTERE,

En fonction de l'espace disponible, la Mairie se réserve le droit de réduire la longueur des articles. Les annonces pour le bulletin de juin 2021 sont à déposer en Mairie ou par courriel pour le **15 mai 2021** .



10-31-1238 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org